

*Vincent Regnault, Avocat*  
*Conseiller juridique principal*  
*Affaires réglementaires et réclamations*  
*Ligne directe : (514) 598-3102*  
*Télécopieur : (514) 598-3839*  
*Courriel : [vregnault@gazmetro.com](mailto:vregnault@gazmetro.com)*  
*Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@gazmetro.com](mailto:dossiers.reglementaires@gazmetro.com)*

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 29 juin 2012

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria - bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative aux programmes du Fonds en efficacité  
énergétique**  
**Notre dossier : 312-00541**  
**Dossier Régie : R-3790-2012**

---

Chère consœur,

La décision D-2012-053 fixait au 6 juillet prochain la date limite impartie à Gaz Métro pour déposer son argumentation écrite. Toutefois, certaines personnes clés dans ce dossier sont présentement non disponibles ce qui fait en sorte qu'il ne sera pas possible de respecter cette échéance. Gaz Métro demande donc respectueusement à la Régie de prolonger jusqu'au 16 juillet 2012 la date limite pour déposer son argumentation. Il va sans dire que Gaz Métro consent à ce que les dates limites subséquentes au 6 juillet soient également prolongées de 10 jours.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations.

*(s) Vincent Regnault*

Vincent Regnault  
VR/mb